AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0124
FR0000121972-FS0031

13 janvier 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SCHNEIDER ELECTRIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 janvier 2016, la société BlackRock Inc. (55 East 52nd Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 janvier 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société SCHNEIDER ELECTRIC et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 30 920 417 actions SCHNEIDER ELECTRIC[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,26% du capital et 4,93% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre d'actions SCHNEIDER ELECTRIC détenues à titre de collatéral[4].

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

[2] Dont 20 actions SCHNEIDER ELECTRIC assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions SCHNEIDER ELECTRIC, réglés exclusivement en espèce et 3 739 options à règlement en numéraire (*cash settled options*), exerçables jusqu'au 9 février 2016, pouvant donner droit, par exercice au prix de 56,03 € par option, à autant d'actions SCHNEIDER ELECTRIC. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 4 024 869 actions SCHNEIDER ELECTRIC pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 587 623 680 actions représentant 626 872 796 droits de vote.

[4] Soit 4 821 917 actions SCHNEIDER ELECTRIC.